

Faits marquants de la CdP 27 : Mercredi 9 novembre 2022

Cette quatrième journée de la Conférence de Charm el-Cheikh sur les changements climatiques a été entièrement traversée par la question du financement. Les ministres ont exploré les perspectives concernant le nouvel objectif quantifié pour le financement collectif de l'action climatique, et les négociateurs ont quant à eux poursuivi leurs travaux de rédaction de directives pour guider l'action des grands fonds climatiques. L'absence de garanties intégrées au mécanisme du paragraphe 4 de l'Article 6, relatif à la mise en œuvre coopérative, suscite de plus en plus de craintes.

CMA

Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat (FVC) ; Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : Ce groupe de contact conjoint a été coprésidé par Richard Muyungi (Tanzanie) et Toru Sugio (Japon), qui ont invité les Parties à exprimer leurs points de vue et leurs attentes dans le cadre de ces deux points.

Concernant les Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat (FVC), l'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN et soutenue par d'autres groupes de pays en développement, a appelé les pays développés ayant pris des engagements à les tenir, en indiquant que cela est largement à l'origine du déficit actuel de confiance. Avec le PAKISTAN, le délégué sudafricain s'est également dit inquiet d'une déviation vis-à-vis de la vocation première du FVC, à savoir, de devenir une « entité de renforcement des capacités et des savoirs ».

De nombreux pays et groupes de pays en développement et développés ont souhaité souligner le besoin de simplifier et d'accélérer les processus d'accréditation et de ré-accréditation du Fonds. L'UE, soutenue par la Suisse s'exprimant au nom du GROUPE D'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (GIE), a mis en garde contre une micro-gestion du Conseil du FVC. L'AUSTRALIE et le GIE ont soutenu l'idée d'accueillir favorablement une approche programmatique. La BOLIVIE a plaidé pour un guichet dédié aux actions concertées d'atténuation et d'adaptation, ainsi que pour une accréditation directe et facilitée des entités nationales « expérimentées », comme les banques de développement. L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a déploré que le financement de certains projets dû cette année n'ait toujours pas été déboursé.

Le Paraguay, au nom de l'ASSOCIATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC), et le Brésil, au nom du GROUPE ARGENTINE, BRÉSIL, URUGUAY (ABU), a attiré l'attention sur les paiements

contre résultats dans le cadre du programme REDD+ (de réduction des émissions découlant de la déforestation et de la dégradation des forêts), et l'ABU a noté que la première enveloppe de financement a été épuisée deux ans avant la date prévue, en appelant à ouvrir une deuxième fenêtre de financement.

Concernant les Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les pays en développement et développés n'ont pas été d'accord pour déterminer si la huitième reconstitution (FEM-8) est parvenue à augmenter significativement le financement dédié au domaine spécifique des changements climatiques. Les pays en développement ont exprimé différents points de vue concernant la formule du Système pour une allocation transparents des ressources (STAR) appliquée dans la FEM-8, certains estimant qu'elle exclut certains pays pour des « raisons politiques ». Les Maldives, au nom de l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS), a signalé l'indice multidimensionnel de vulnérabilité.

Le GROUPE AFRICAIN et le GROUPE ARABE ont appelé à demander au FEM de soutenir le reporting dans le cadre de l'Accord de Paris afin de soutenir le renforcement des capacités institutionnelles des gouvernements nationaux. L'UE a proposé de demander au FEM qu'il s'assure de soutenir l'alignement des flux financiers sur les objectifs de l'Accord de Paris. L'AILAC a appelé à renforcer l'efficacité en assurant le débours opportun des ressources. L'UE et le CANADA ont attiré l'attention sur la question de la réactivité à la problématique de genre.

Les Parties sont convenues de lancer un appel à contributions jusqu'à la matinée du jeudi 10 novembre, et les discussions vont se poursuivre sur la base d'une compilation de ces contributions par les Co-Présidents.

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation : Dans un groupe de contact coprésidé par Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Eva Schreuder (Pays-Bas), l'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN et avec le soutien du Belize au nom de l'AOSIS et du Népal au nom des Pays les moins avancés (PMA), a proposé de demander au Conseil du Fonds de faire rapport de la façon dont le soutien fourni par le Fonds permet d'avancer sur l'objectif mondial d'adaptation (OMA) et sur le paragraphe 1(b) de l'Article 2 de l'Accord de Paris (relatif à l'adaptation et la résilience). Les ÉTATS-UNIS ont soutenu une référence à l'OMA. Le GROUPE AFRICAIN, les PMA et le BÉNIN ont suggéré de demander également au fonds de soutenir la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation (PNA), les communications relatives à l'adaptation, et les éléments correspondants au sein des Contributions déterminées au niveau national (CDN).

Les Co-Présidents prépareront un projet de texte pour la prochaine réunion du groupe de contact.

CMP

Questions relatives au Mécanisme pour un développement propre (MDP) : Les Co-Présidents Alick Bulala Muvundika (Zambie) et Kazuhisa Koakutsu (Japon) ont brièvement ouvert les discussions de ce groupe de contact en décrivant leurs plans de session et en se référant au rapport du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre (CE-MDP) (FCCC/KP/CMP/2022/7), qui comprend une liste des questions sur lesquelles le CE-MDP a demandé des orientations ou préparé des recommandations à soumettre aux Parties. Les Co-Présidents ont ensuite ajourné la session du groupe de contact et ouvert des consultations informelles pour accueillir les points de vue des Parties.

Les Parties se sont penchées sur la nécessité d'émettre des directives pour la délivrance de certificats de réduction d'émissions (CRE) sur les périodes de suivi qui se sont terminées avant 2021. Un pays a demandé l'assouplissement des dates limites pour les porteurs de projets et les Autorités nationales désignées dans le cas de retards significatifs dans la mise en opération du mécanisme de l'Article 6.4.

Un groupe a souhaité permettre la révision des méthodologies actuelles du MDP en fonction des besoins, et un autre lancé un appel à l'efficacité et à refreiner le besoin de « re-réviser » les méthodologies à appliquer dans le cadre du mécanisme de l'Article 6.4.

Les Parties ont également suggéré de définir, autre autres : le délai pendant lequel les annulations de CRE doivent encore se poursuivre et être accueillies dans le registre du MDP ; la date à laquelle prendront fin les accréditations d'entités opérationnelles et le maintien de leurs systèmes de soutien dans le cadre du MDP ; et la date à laquelle prendront fin les activités du CE-MDP. Un groupe a souligné que le registre du MDP devrait fonctionner à bas coût jusqu'à ce que le mécanisme de l'Article 6.4 soit opérationnel.

Un autre groupe a instamment demandé d'éviter une « exode » des activités vers des normes de volontariat, et a estimé que le MDP devrait être placé sur un pied d'égalité avec les marchés volontaires du carbone en permettant que les CRE délivrées dans le cadre des règles temporaires soient utilisées pour l'annulation et le retrait volontaires.

Les Parties ont chargé les Co-Présidents de préparer un projet de texte de décision, et les discussions vont se poursuivre dans le cadre de consultations informelles.

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation :

Dans un groupe de contact coprésidé par Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) et Eva Schreuder (Pays-Bas), des pays en développement ont pointé le caractère insuffisant et l'absence de durabilité et de prévisibilité des ressources disponibles à travers le Fonds, et ce en dépit d'une demande croissante et de stratégies ambitieuses. L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, a évoqué une « défaillance systématique à charge des pays développés qui continuent de prendre de faux engagements » et, avec la CHINE, a estimé que les pays ne devraient pas vocaliser des engagements financiers qu'ils ne seront pas en mesure de tenir. Le Belize, au nom de l'AOSIS, a exprimé son inquiétude concernant l'incapacité du Conseil à établir une cible quantitative de mobilisation et a appelé à améliorer la couverture des petits États insulaires en développement. Le Népal, au nom des PMA, a appelé à augmenter le nombre d'entités dotées d'accès direct dans les PMA.

L'UE a signalé que les contributions volontaires des pays développés ont dépassé la cible de mobilisation du Fonds. La SUISSE a suggéré d'établir des orientations pour la cohérence et la complémentarité, et de référencer le Fonds comme un bon

exemple d'efficacité en matière d'accréditation et d'approbation de projets.

Les Co-Présidents vont préparer un projet de texte pour la prochaine réunion du groupe de contact.

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation : Lors de consultations informelles, le Secrétariat du Fonds pour l'adaptation a décrit sommairement la nouvelle stratégie de mobilisation de ressources du Fonds. La Co-Facilitatrice Diann Black-Layne (Antigua-et-Barbuda) a accueilli des commentaires sur le projet de texte des Co-Facilitateurs. Les Parties ont exprimé une satisfaction générale vis-à-vis du texte.

Des pays en développement ont soutenu un paragraphe visant à doubler la provision pour financement d'adaptation par les pays développés, certains souhaitant la formulation « au moins doubler », conforme au Pacte de Glasgow pour le climat. Un pays développé a demandé la suppression de ce paragraphe au motif que l'engagement n'était pas spécifique au Fonds pour l'adaptation.

Concernant un paragraphe relatif à la diversification de la base de donateurs, les pays en développement se sont assez largement opposés à la formulation et ont proposé des alternatives, notamment celle de référencer la gamme actuelle de donateurs ou d'évoquer une diversité de sources, et un groupe a noté que le soutien provenant de parties prenantes dans les pays en développement est volontaire. Quelques pays développés ont fait valoir que cette formulation est conforme à la stratégie de mobilisation du Fonds.

Plans nationaux d'adaptation (PNA) : Des consultations informelles ont été co-facilitées par Pepetua Latasi (Tuvalu) et Jens Fugl (Danemark). Latasi a signalé que, suite aux discussions de la veille, le projet de texte sur les PNA daté du 9 juin 2022 a été mis à disposition pour servir de base de discussion. Un groupe de pays développés a suggéré de se focaliser sur les questions non résolues, et de ne pas rouvrir les libellés déjà approuvés. Quelques groupes de pays en développement s'y sont opposés, en préférant considérer le texte comme ouvert à la négociation dans son intégralité. La diffusion de versions divergentes du projet de texte a semé une certaine confusion, lorsque certaines Parties ont signalé que la version qu'elles avaient ne comportait pas les paragraphes numérotés lus par d'autres. Les Parties sont convenues d'établir ensemble quelle est la bonne version du texte et de la partager avec le Secrétariat pour sa mise en ligne avant la prochaine session de consultations informelles.

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris : Lors de consultations informelles, les Co-Facilitateurs Kuki Soejachmoen (Indonésie) et Peer Stiansen (Norvège) ont appelé les Parties à exprimer leurs points de vue sur la question des infrastructures, y compris le registre international, la base de données de l'Article 6 et la plateforme centralisée de reddition de comptes et d'établissement de rapports (CARP).

Les Parties ont évoqué l'interopérabilité des registres, et la plupart d'entre elles sont convenues que l'utilisation du registre international n'est pas obligatoire. Une Partie a mis en doute le besoin de référencer l'exigence de cohérence des données entre les divers registres, en faisant observer que ce dépassé le cadre de la décision de Glasgow, car les Parties n'ont pas l'obligation de connecter leurs registres nationaux au registre international. Un groupe de pays en développement a estimé qu'une connexion des

registres nationaux au registre international permettrait d'extraire des informations pertinentes et utiles des registres nationaux.

Une Partie a demandé des éclaircissements concernant le rapport entre l'utilisation de registres et la surveillance, et une autre a demandé la formulation de directives pour l'identification des Résultats d'atténuation transférés au niveau national (ITMO). Un pays en développement Partie a soutenu le stockage des CRE transférés sur le même compte que les ITMO, dans un souci de réduire la complexité.

Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 : Lors des consultations informelles, les Co-Facilitateurs Sonam Tashi (Bhoutan) et Kate Hancock (Australie) ont lancé un appel à commentaires concernant la note informelle de la Présidence du SBSTA et particulièrement sur la section relative aux dispositifs nationaux et sur celle relative aux activités visant à éviter de émissions et à renforcer la conservation ; ainsi que sur le projet de décision de la CMA.

La plupart des Parties ont préféré le report de la discussion sur les dispositifs nationaux, et sur les activités visant à éviter de émissions et à renforcer la conservation, en estimant que ces aspects ne sont pas indispensables à l'opérationnalisation du mécanisme. Une Partie a estimé urgent d'examiner les activités visant à éviter de émissions et à renforcer la conservation, en soulignant l'importance de ces activités dans la prévention des changements climatiques. Une autre Partie a plaidé pour un travail technique plus poussé sur la question.

Concernant le projet de décision, les Parties ont exploré où et quand il conviendrait d'examiner la question de dicter de nouvelles orientations à l'Organe de supervision, et certaines ont estimé que cela relève de la CMA et non du SBSTA. Une autre Partie a demandé de clarifier que les formulaires normalisés de présentation référencés dans le texte ne sont pas obligatoires.

Après leur première lecture des huit sections et du projet de décision, les Parties ont chargé les Co-Facilitateurs de préparer un projet de texte sur la base du document informel de la Présidence du SBSTA et des commentaires des Parties.

Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 : Les Co-Présidentes Maria Al-Jishi (Arabie saoudite) et Jacqueline Ruesga (Nouvelle-Zélande) ont lancé un appel à commentaires sur les sections du textes relatives : à un réseau de coordination et aux groupes de travail correspondants ; aux contributions à l'examen des activités du programme de travail en 2026 ; et aux questions transversales.

Concernant la mise en place d'un réseau de coordination et de groupes de travail, l'UE, soutenue par les États-Unis et d'autres, a mis en doute la valeur ajoutée d'établir des groupes de travail et un réseau chargé de coordonner les entités dans le cadre de la CCNUCC, en signalant que ce travail sera pris en charge par le Comité de Glasgow. La Gambie, au nom du GROUPE AFRICAÏN, soutenue par l'Argentine au nom de l'ABU, la Bolivie au nom des GROUPE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ANIMÉS DU MÊME ESPRIT (LMDC), et le Koweït au nom du GROUPE ARABE, ont fait valoir que le Comité de Glasgow ne se réunit qu'en lien avec les organes subsidiaires et qu'en conséquence un réseau de coordination doté de groupes de travail dédiés pourrait aider à accélérer la mise sous tension du cadre pour les NMA (démarches non-fondées sur le marché). Le JAPON et le CANADA se sont opposés aux groupes de travail, et le JAPON a de son côté soutenu la mise en place d'un réseau de coordination.

Concernant l'examen, l'UE a estimé qu'il est prématuré d'élaborer un mandat pour l'examen du programme de travail en

2026, en signalant que les Parties en sont encore à appréhender pleinement ce que sont les NMA. Le GROUPE AFRICAÏN, avec les LMDC, a estimé urgent d'entamer les travaux sur le texte du mandat de sorte qu'il soit prêt quand l'examen sera requis.

Concernant les questions transversales, le GROUPE AFRICAÏN et les LMDC ont souligné le besoin de renforcer les capacités pour approfondir la compréhension des NMA par les différents pays, en signalant que les paragraphes 2 et 4 de l'Article 6 comportent tous deux des programmes de renforcement des capacités. L'UE s'est interrogée sur la façon dont un programme de renforcement des capacités spécifique aux NMA serait différent des programmes existants de renforcement des capacités, et le CANADA a soutenu l'idée d'un renforcement généraliste des capacités, en estimant qu'il n'y a aucune valeur ajoutée à créer un nouveau programme dédié aux NMA. Le ROYAUME-UNI a suggéré un programme de renforcement des capacités similaire à ceux prévus aux paragraphes 2 et 4 de l'Article 6, en spécifiant que le programme en question sera strictement axé sur l'identification des NMA.

Organes subsidiaires

Action commune de Koronivia pour l'agriculture : Lors des consultations informelles, les Co-Facilitatrices Monika Figaj (Pologne) et Milagros Sandoval (Pérou) ont demandé aux Parties d'exprimer leurs points de vue sur un projet de décision des Co-Facilitatrices relatif au renforcement de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture. Elles ont expliqué que le texte reprend les commentaires formulés par les Parties mais ont souligné qu'il ne s'agit pas d'une version finale. Les Parties ont apprécié le travail réalisé mais ont demandé plus de temps pour l'examiner. Elles ont procédé à un échange préliminaire de points de vue sur un paragraphe relatif aux recommandations sur les différents rapports des ateliers, et certains pays en développement ont suggéré des révisions tandis que certains pays développés ont mis en garde contre la réouverture de questions déjà négociées et convenues. Les observateurs ont exprimé leurs points de vue, notamment sur : le soutien et la reconnaissance des approches agroécologiques comme solutions adéquates d'adaptation climatique et de transformation des systèmes alimentaires ; le fait de s'assurer que les ressources soutiennent les producteurs, notamment les petits exploitants agricoles, les petites pêcheries et les communautés autochtones et locales ; la formation aux approches agroécologiques ; l'intégration d'un angle de genre ; le fait d'assurer la cohérence avec d'autres recommandations politiques relatives à l'agriculture et aux terres émanant des divers organes de l'ONU ; et la collaboration afin d'assurer la survie économique au vu de l'intensification des événements climatiques extrêmes.

Programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation : Lors des consultations informelles, les Co-Facilitateurs Mattias Frumerie (Suède) et Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) ont indiqué que les discussions ont pour objet de saisir les progrès accomplis en 2022 et de formuler des orientations et des marches à suivre concrètes pour 2023. Concernant les travaux réalisés en 2022, plusieurs groupes de pays en développement ont dit leur inquiétude du fait que le lancement du programme de travail ait été retardé pendant plus de six mois, ce qui a laissé très peu de temps entre les quatre ateliers pour mener une réflexion et une préparation suffisantes. Ils ont également exprimé leurs préoccupations concernant le format des ateliers, nombre de pays soulignant le besoin d'ouvrir des opportunités de participation hybride, de prendre en compte les différents fuseaux horaires, et de garantir une représentation géographique équilibrée. Concernant la marche à suivre pour la suite, plusieurs groupes de

pays en développement ont proposé d'établir un cadre de travail susceptible de permettre la pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris en vue d'atteindre l'OMA. Les Parties ont émis des suggestions concrètes concernant la structure d'un tel cadre de travail. Parmi les propositions : des domaines clés, comme la vulnérabilité et l'évaluation des risques, la planification, la mise en œuvre et le financement ; des secteurs, comme l'eau, l'alimentation et la santé ; des principes, comme l'équité et les responsabilités communes mais différenciées ; et des indicateurs.

Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre : Lors des consultations informelles co-facilitées par Andrei Marcu (Papouasie-Nouvelle-Guinée) et Daniel Waterschoot (UE), les discussions des Parties se sont centrées sur l'examen à mi-parcours du Forum, et en particulier la liste d'activités additionnelles à soumettre à l'examen. Deux groupes de pays en développement, contrés par quelques pays développés, ont souligné la nécessité de soumettre ces activités à l'examen, en citant les mandats assignés dans le Pacte de Glasgow pour le climat. Au sujet d'une activité additionnelle relative à la réduction progressive du charbon, un pays en développement a instamment demandé la suppression de cette référence, en la qualifiant de « ligne rouge ». Un pays développé a suggéré que la réduction progressive du charbon soit inscrite comme question transversale dans le plan de travail.

Événements mandatés

Deuxième réunion du dialogue technique dans le cadre du Bilan mondial : Plusieurs sessions se sont déroulées dans le cadre de la deuxième réunion du dialogue. Parmi celles-ci, deux tables rondes : l'une sur l'atténuation, y compris les mesures de riposte ; et l'autre sur l'adaptation, y compris les pertes et préjudices. Le dialogue technique vise à identifier les bonnes pratiques et les opportunités d'action renforcée et de soutien, ainsi qu'à résoudre les obstacles et difficultés rencontrés par l'action climatique. Chaque table ronde était sous-divisée en quatre groupes, ce qui a permis aux participants d'aborder ces questions en profondeur avec des experts et des facilitateurs. Les sous-groupes de l'atténuation ont couvert les moyens mondiaux d'atténuation, la transformation des systèmes industriels et énergétiques, la transformation des systèmes fonciers et autres, et les mesures de riposte. Les sous-groupes de l'adaptation ont couvert les efforts d'adaptation des pays en développement, le renforcement de la mise en œuvre de l'action en faveur de l'adaptation, l'adéquation et l'efficacité des activités et soutiens actuels pour l'adaptation, et les pertes et préjudices. Plus tard dans la journée, une session a été consacrée à des échanges spécifiques sur les intersections entre les domaines thématiques du Bilan mondial.

Édition 2022 du Dialogue ministériel de haut niveau consacré au nouvel objectif quantifié de financement collectif de l'action climatique : Dans ses propos d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC Simon Stiell a mis en garde contre la répétition des erreurs commises concernant l'objectif de 100 milliards USD, en soulignant que la transparence et la responsabilité doivent être garanties – car elles sont toutes deux indispensables aux liens de confiance et pour éclairer les décisions d'investissement.

Wael Aboulmagd, Représentant spéciale de la Présidence de la CdP 27, a rappelé que la Présidence entend préparer une note de synthèse des discussions afin d'en extraire des orientations pour le travail technique en 2023, et a invité les Parties à soutenir cette entreprise.

Kristalina Georgieva, Directrice de gestion au Fonds monétaire international, a souligné le besoin de clarifier davantage l'échelle des investissements requis ainsi que la définition de ce qu'est le financement de l'action climatique. Elle a noté une érosion de la

confiance due à la fois aux promesses non tenues et au manque de clarté sur la façon dont le financement est utilisé et sur ses impacts.

Federica Fricano et Kishan Kumarsingh, Co-Présidents du Programme de travail spécial sur le nouvel objectif quantifié collectif, ont présenté des pistes issues des travaux techniques réalisés en 2022 (FCCC/PA/CMA/2022/5) et mis en exergue des domaines nécessitant que plus amples orientations, notamment la question de savoir si l'objectif doit inclure un ou plusieurs éléments quantitatifs, et quels sont les éléments pouvant être quantifiés.

Les ministres ont suggéré, entre autres :

- Un objectif quantitatif reflétant l'échelle des financements requis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ;
- L'élargissement de la base de contributeurs pour inclure tous ceux qui sont en mesure de contribuer ;
- Un accent spécial sur le soutien aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement ;
- Une atténuation des risques à l'investissement pour accroître l'accès des pays en développement aux capitaux privés ;
- Une réforme du système de Bretton Woods pour assurer l'intégration du risque climatique par les institutions de financement ; et
- Le lancement d'une initiative mondiale d'annulation de la dette pour libérer du potentiel fiscal dans les pays en développement.

Dans les couloirs

L'adage « ce sont les petits détails qui comptent également » décrit bien le sentiment général de ce mercredi à la CdP 27. Faisant ses adieux lors du dialogue des Présidences des SB avec les observateurs, la Présidente du SBI Marianne Karlsen a noté que si le travail des organes subsidiaires peut parfois sembler rébarbatif, il sert souvent de tremplin aux grandes questions politiques. Et il y en a à l'horizon, des grandes questions. Un observateur a suggéré que les consultations de la Présidence concernant les principales décisions pourraient démarrer vendredi, en se demandant quelles sont les questions sur lesquelles ses militants devraient faire pression face à un « processus qui ne brille pas par son efficacité ».

Même dans cette première semaine aux allures mondaines, les grandes questions sont en train de faire surface. Dans les discussions sur le financement, la frustration des pays en développement concernant les promesses non tenues s'est faite entendre haut et fort : « tout ce que nous entendons, ce sont des excuses », a martelé un groupe lors des discussions sur le Fonds pour l'adaptation, en estimant que le défaut de mise en œuvre de l'engagement de Glasgow visant à « au moins doubler » le financement dédié à l'adaptation, s'apparente à « une publicité mensongère et un abus de confiance ».

Les discussions de l'Article 6, elles aussi, ont été le terrain d'une tempête en ébullition, et les observateurs ont déploré que les recommandations de l'Organe de supervision de l'Article 6 concernant les activités de suppression dans le cadre du mécanisme « ouvrent la porte à des suppressions indésirables ». Les recommandations concernent les activités de suppression en général et ne comportent aucune exigence spécifique relative aux suppressions à base foncière ou d'ingénierie, comme les activités d'exploitation forestière ou celles visant la capture et le stockage de CO₂. Pour plusieurs observateurs, l'absence d'exigences spécifiques autorise l'inclusion d'activités dépourvues des garanties sociales et environnementales indispensables. « Cela sent mauvais », a résumé un délégué en s'éloignant à la nuit tombée du site de conférence souillé ici et là par des eaux noires provenant d'une grosse fuite d'égouts.